

<https://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?article153>



---

Fédération Française  
de Spéléologie

# **l'assurance des Journées Nationales de la Spéléologie et du Canyon (JNSC)**

- Assurer une initiation -

Date de mise en ligne : vendredi 30 août 2019

---

**Copyright © Délégation assurance de la Fédération française de spéléologie -**

**Tous droits réservés**

---

Chaque année, en début d'été et d'automne, vous proposez au grand public de découvrir nos activités de spéléologie et de canyonisme.

Ce temps fort dans nos activités de découverte est particulièrement accompagné par notre assureur, AXA.

En effet, dès lors que vos activités de ces week-end sont bien inscrites sur l'espace dédié du site fédéral, la gratuité de ces journées est acquise.

Les garanties "individuelle accident" accordées sont celles de l'option 1 sans les indemnités journalières.

**PRECISION** : Pour que vos JNSC soient assurées par le contrat FFS, il faut que :

- la manifestation apparaisse sur le site des JNSC (à saisir dans l'espace dédié du site fédéral),
- le club, le CDS ou le CSR soit affilié et assuré [\[1\]](#) à la FFS.

La gratuité des JNSC n'est accordée qu'au club, CDS et CSR.

RAPPEL : Que ce soit pour les JNSC d'été ou d'automne, vous devez identifier chacune des personnes que vous emmenez sous terre ou en canyon en leur faisant signer un [bordereau de présence](#) sur lequel vous consignez nom, prénom et date de naissance (profitez en pour obtenir un courriel qui vous permettra de relancer ces personnes ultérieurement). Ce document vous sera réclamé en cas de déclaration d'accident.

**Lorsque l'assuré est MINEUR, c'est le représentant légal qui doit signer ce bordereau !**

## JNSC et certificat médical

Le certificat médical n'est pas demandé par la réglementation pour les personnes participant à ces manifestations (ce n'est pas une licence annuelle).

Il n'est cependant pas interdit de le demander si cela semble nécessaire à l'organisateur.

Il semble plus pertinent de suivre la démarche suivante :

adapter la cavité ou le canyon à la découverte du milieu pour des néophytes de tous âges

distribuer et/ou afficher de manière lisible sur le site de découverte le message ci-dessous, qui répond à une obligation d'information :

La spéléologie et le canyonisme sont des activités de pleine nature, non compétitives, permettant tous les niveaux de pratique.

La progression est très variée, associant marche en terrain accidenté, escalade, étroitures, descentes et remontées de puits, cascades, nage en eau vive.

C'est un effort durant avec des périodes d'effort plus intense, se déroulant dans un milieu naturel inhabituel (obscurité, froid, humidité, eaux vives).

Ne s'agissant pas d'un titre délivrant une licence, l'assurance initiation peut être souscrite sans production d'un certificat médical. Pour autant, pour les personnes non licenciées à la Fédération française de spéléologie, participant à ces journées, il est fortement recommandé de les informer des contraintes inhérentes à l'activité et de leur faire remplir [cet auto-questionnaire de santé](#). Sans remettre le questionnaire à la structure fédérale, la personne peut attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions de cet auto-questionnaire, ce qui permet à l'organisateur de remplir son obligation de moyens.

En cas de doute, l'organisateur pourra vous donner tous renseignements complémentaires. Il pourra éventuellement refuser votre participation à ces journées.

---

[1] c'est à dire dont les 3 principaux représentants : Président, trésorier, secrétaire sont licencié FFS